

**RÉUNION ORDINAIRE
28 NOVEMBRE 2017
19H
ÉDIFICE MUNICIPAL QUARTIER BAKER-BROOK**

Présents-es : Jean-Pierre Ouellet Maire
Serge Dionne Directeur général
Francine Bossé Directrice adjointe, greffière

Conseillers-ères :

Quartier Saint-François	Rino Levasseur	Pierrette Bouchard
Quartier Clair	Steve Cyr	
Quartier Baker-Brook	Georges Michaud	Francine Caron
Quartier St-Hilaire	Nathalie Toussaint	Michel J. Morin

Absent : **Quartier Clair** Carl Sawyer

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 19h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Quorum est constaté

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Pierrette Bouchard et le conseiller Rino Levasseur se retireront de la réunion pour conflit d'intérêts à l'item # 9. a) Sunnymel

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-28(1) Il est proposé par le conseiller Rino Levasseur, appuyé par la conseillère Nathalie Toussaint

Qu'il est résolu que le Conseil de la Communauté rurale de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel que présenté. Adoptée.



5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2017

Modifications au procès-verbal :

1. À l'item # 7. 1 se lira comme suit : Le conseiller Michel J. Morin donne son rapport de sa réunion qui a eu lieu au Centre Multifonctionnel Quartier Clair au lieu de Le conseiller Michel J. Morin donne son rapport de sa réunion à la caserne des pompiers du Quartier Clair.

2. Ajout à l'item # 9. g) La résolution se lira comme suit : Qu'il est résolu que le Conseil de la Communauté rurale de Haut-Madawaska appui le projet sur « Améliorer l'accessibilité au 15 rue Bellevue » Quartier Saint-François et qu'il est résolu que la Communauté rurale de Haut-Madawaska inclura dans le budget 2018 un montant de 4 000 \$ en argent afin de compléter la contribution de 35% que nous devons fournir.

Après les modifications :

2017-11-28(2) Il est proposé par la conseillère Pierrette Bouchard, appuyé par la conseillère Francine Caron

Qu'il est résolu que le Conseil de la Communauté rurale de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2017 tel que modifié. Adoptée.

6. PRÉSENTATIONS, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITIONS ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Aucune

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX, PROCÉDURES, DIRECTIVES ET OUTILS ADMINISTRATIFS

Aucun

9. RÉOLUTIONS

a) Dossier Sunnymel

La conseillère Pierrette Bouchard et le conseiller Rino Levasseur se retirent de la réunion pour conflits d'intérêts.

Le conseiller Michel J. Morin fait la lecture du Procès-verbal du règlement dans l'affaire d'une dispute relativement à l'interprétation de la Convention relative à la construction, l'exploitation et au financement d'ouvrages d'alimentation en eau potable datée le 10 mai 2012, et Vue la Loi sur l'arbitrage du Nouveau-Brunswick entre : Village de Clair faisant dorénavant partie de la Communauté rurale de Haut-Madawaska et Sunnymel Limited Partnership/Sunnymel, Société en commandite

Résolution relative à l'entente avec Sunnymel Limited Partnership/Sunnymel, Société en commandite

ATTENDU QUE le Village de Clair avait conclu une convention relative à la construction, l'exploitation et au financement d'ouvrages d'alimentation en eau potable le 10 mai 2012 avec Sunnymel Limited Partnership/Sunnymel, Société en commandite;

ATTENDU QUE le Village de Clair avait signifié un avis de dispute entourant la revendication de certaines sommes d'argent que la municipalité considérait comme lui étant dues en vertu de ladite entente industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Clair a été intégré dans une nouvelle entité municipale identifiée comme la Communauté rurale de Haut-Madawaska en vertu du décret en conseil 2017-52 adopté par le lieutenant-gouverneur en conseil le 16 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté rurale de Haut-Madawaska, à titre de successeur en titre du Village de Clair, reconnaît l'opportunité du règlement intervenu avec Sunnymel Limited Partnership/Sunnymel, Société en commandite, tel que paraissant dans le procès-verbal du règlement annexé ci-joint à cette résolution;

2017-11-28(3) Je, **Steve Cyr**, propose que :

1) Le Conseil de la Communauté rurale de Haut-Madawaska accepte le procès-verbal du règlement et de l'annexe à titre d'addenda à l'intérieur de la convention relative à la construction, l'exploitation et au financement d'ouvrages d'alimentation en eau potable signé par le Village de Clair et Sunnymel le 10 mai 2012; et

2) Le Conseil municipal de la Communauté rurale de Haut-Madawaska autorise Monsieur le maire et la greffière à signer le procès-verbal du règlement en question.

Appuyé par : **Nathalie Toussaint.**

Adoptée.

10. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune

11. AFFAIRES NOUVELLES

1.) CORRESPONDENCES

Aucune

2.) INVITATIONS

Aucune

3.) AUTRES

Aucune

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ajournement de la réunion est proposé par le conseiller Michel J. Morin à 19h25.



Jean-Pierre Ouellet
Maire



Francine Bossé
Greffière par intérim

